



Le 22 mars 2011

Monsieur Pierre E. Major
Directeur
Centre universitaire de Santé McGill
2155, rue Guy, bureau 200
Montréal (Québec) H3H 2R9

N/Réf. : 120608 – SAHN-2010-0340-06

Objet : Commentaires préliminaires
Hôpital général de Montréal
1650, avenue Cedar

Monsieur Major,

Nous avons poursuivi l'analyse de votre demande reçue le 11 novembre 2010 concernant le projet cité en rubrique.

À ce stade de l'analyse et en se basant sur les documents ainsi que les renseignements soumis, la ministre émet un avis préliminaire favorable avec les commentaires suivants :

1750, avenue Cedar

La composition de la façade arrière devrait être simplifiée. De plus, l'utilisation de panneaux métalliques n'est pas souhaitable dans ce secteur de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Ainsi, la brique devrait être le matériau dominant de l'ensemble des façades.

Nouveau stationnement étagé

Cette nouvelle construction devrait permettre la mise en valeur du site en offrant une architecture contemporaine de qualité aux usagers du lien piéton nord-sud. Dans ce contexte, le traitement architectural du stationnement étagé devrait être bonifié afin d'en rehausser l'esthétique. Par ailleurs, la brique devrait être du même coloris que celle utilisée pour le 1750, avenue Cedar.

...2

Stationnement étagé existant

Ce nouveau projet d'ensemble devrait être l'occasion d'améliorer l'architecture du stationnement étagé, lequel profitera d'une plus grande visibilité à la suite de l'implantation du lien piéton. Une proposition architecturale devra être soumise à cet effet et tenir compte de la composition et du traitement choisi pour le nouveau stationnement étagé.

Stationnements de surface

Le plan d'aménagement paysager devrait viser la réduction des surfaces asphaltées vouées au stationnement face au parc du Mont-Royal et favoriser une meilleure intégration pour celles situées près de l'avenue des Pins. Ainsi, les 13 espaces de stationnements situés à l'est de l'édifice Travancore devraient être éliminés afin de permettre une continuité végétale du boisé.

Aménagement paysager

L'aménagement paysager devrait présenter une meilleure vision d'ensemble de même qu'une plus grande cohérence dans le traitement des surfaces végétales. Il devrait favoriser une approche plus organique et plus sensible au milieu, particulièrement le long du parcours piétonnier nord-sud.

Bien que nous nous réjouissons que les agrandissements prévus sur le bâtiment principal aient été considérablement réduits, le nouveau projet devrait contribuer à la mise en valeur de cet ensemble institutionnel et favoriser une meilleure interface entre le site et son environnement immédiat, notamment le site historique classé de la Maison McConnell et le parc du Mont-Royal.

Nous précisons que la présente ne constitue pas une autorisation au sens de la Loi sur les biens culturels. Une telle autorisation doit être donnée en fonction de l'intérêt public. Elle ne pourra être délivrée qu'après une prise en considération de l'ensemble des commentaires reçus et de l'avis de la Commission des biens culturels du Québec.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires à cet effet, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur René Bouchard, directeur de la Direction du patrimoine et de la muséologie, au 418 380-2352.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Major, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe
aux Politiques, au Patrimoine,
à la Muséologie et aux Communications



France Dionne